

Mutations polémiques du Système Minimal de Trésorerie dans la réforme de l'OHADA de 2017

Controversial changes to the Minimum Cash System in the 2017 OHADA reform

MVOGO Jean

Enseignant-Chercheur / Docteur PhD en Sciences de Gestion
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Université de Dschang
Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)
Cameroun
oyiemvogo@yahoo.fr

Date de soumission : 29/04/2021

Date d'acceptation : 08/06/2021

Pour citer cet article :

MVOGO. J (2021) «Mutations polémiques du système minimal de trésorerie dans la réforme de l'OHADA de 2017», Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 2» pp : 1152 - 1169

Résumé

L'objectif de cette contribution est non seulement d'identifier les limites du Système Minimal de Trésorerie actuel de l'OHADA, fruit de la révision de 2017, mais aussi de proposer des ajustements à mener dans ce système, afin de le rendre plus efficace et efficient au niveau de son utilisation dans les petites entreprises. En effet, la présentation actuelle du bilan et du compte de résultat, oblige à s'interroger sur la pertinence des réformes récentes de l'OHADA sur le Système Minimal de Trésorerie (SMT). L'ampleur d'une telle étude est qu'elle permet au plan de l'évaluation de discerner le contenu du SMT et surtout, de relever au mieux les limites qu'il regorge, alors que dans une perspective de contribution, l'exercice fait des propositions pour l'amélioration des états financiers et le processus qui permet de les établir. Cet élan d'analyse porte aussi bien sur la forme que sur le fond des différents états financiers du SMT. A cet effet, l'étude comparative entre l'ancien et le nouveau SMT y est associée dans le but d'interroger et de comprendre les mobiles qui ont conduit à ces modifications mitigées.

Mots clés : Compte de résultat ; états financiers ; Mutation ; Système Minimal de Trésorerie ; Bilan.

Abstract

The objective of this contribution is not only to identify the limits of OHADA's current Minimum Cash System, the result of the 2017 revision, but also to propose adjustments to be made in this system, in order to make it more efficient. and efficient in its use in small businesses. Indeed, the current presentation of the balance sheet and the income statement, requires us to question the relevance of recent OHADA reforms on the Minimum Cash System (MCS). The magnitude of such a study is that it allows the evaluation plan to discern the content of the MCS and above all, to better identify the limits that it abounds, while in a perspective of the contribution, the exercise makes proposals for improving financial statements and the process by which they are prepared. This momentum of analysis covers both the form and the substance of the various financial statements of the MCS. To this end, the comparative study between the old and the new MCS is associated with the aim of questioning and understanding the motives which led to these mixed modifications.

Keywords : Balance sheet ; Financial statements ; Income statement ; Minimum Cash System ; Transfer.

Introduction

Evidemment, le contenu du système minimal de trésorerie de l'OHADA est loin d'être privé des critiques qui le rendent appréciables dans le temps. La tendance à des modifications profondes de ce système semble élevée, exposant paradoxalement certaines petites entités¹ à un risque de non fiabilité des informations financières, au regard notamment de la trajectoire de l'analyse comptable longtemps restée identique à celle des grandes entreprises avant l'arrivée de l'OHADA. Dans le cas spécifique du système minimal de trésorerie, Mvogo (2020) clarifie bien ce danger de changement permanent à travers les velléités des disparités des très petites entreprises. En effet, au vue de la considération du bilan, du compte de résultat et surtout, des notes annexes qui ont apparus pour la première fois lors de la dernière réforme OHADA, le système minimal de trésorerie réside au centre d'une forte contraction déportée dont la profondeur amène certains auteurs à souligner avec vigueur un risque imminent de changement. Par ailleurs, au risque de dépendance à certains systèmes d'établissement des états financiers existants ou en création, le système minimal de trésorerie doit en externe arborer et consolider les composants d'une identité appropriée, composants sans lesquels, il court le risque à terme d'être reversé à nouveau au système d'établissement des états financiers plus favorables aux grandes ou moyennes entreprise (Koffi Kouadio, 2020). Dans une telle emprise, poser la question de l'identité du système minimal de trésorerie peut être une cause de controverses, notamment dans l'économie camerounaise où certaines petites entreprises, à l'instar de celles qui font l'activité de commerce, envisagent encore la présentation des états financiers non pas comme une obligation légale mais plutôt, comme étant simplement une activité résiduelle qui est sans importance (Mvogo, 2020).

La question engendre aussi une polémique parce que l'organisation des postes des différents états financiers du système minimal de trésorerie, n'épouse pas entièrement celle du système normal et surtout, s'inscrit non pas dans le sillage de l'amélioration du précédent système, mais plutôt à un changement radical du contenu de ses documents. Pourtant, pour l'OHADA, la présentation des états financiers est obligatoire aussi bien pour les très petites et petites entreprises que pour les moyennes et grandes entreprises. Mais, instaurer en effet l'instabilité des états financiers du système minimal de trésorerie comme une réponse aux défaillances à leur production par les très petites entreprises, revient à sous-entendre que ces petites entités

¹ Les petites entités ici renvoient aux structures qui ont l'obligation légale selon les normes de l'OHADA, de présenter leurs états financiers sur le modèle du SMT.

ne se retrouvent pas encore dans ces documents qu'elles doivent élaborées. Or, la présentation des états financiers n'est pas la finalité interne de ces entités, mais bien une condition nécessaire et une perspective finale pour la prise de décision de gestion (Ngongang et Kadouamai, 2008 ; Mayimbi Ekuli Ngokana, & Al., 2021). Comme l'expriment fort bien Tiona Wamba et Dippta Koldjeng (2019) que, les états financiers sont des outils de prises des décisions. D'ailleurs, toutes les entités ont besoin des documents de synthèse en vue de leurs interprétations devant aboutir à la prise des décisions de gestion. D'où la problématique suivante : le Système Minimal de Trésorerie actuel de l'OHADA permet-il d'établir aisément les états financiers de synthèse des très petites entités ? Autrement dit, que reproche-t-on au système minimal de trésorerie actuel ? Que peut-on ajuster dans l'actuel Système Minimal de Trésorerie pour rendre son usage davantage efficace et efficience ?

Que le système minimal de trésorerie ait un temps été noyé dans le système des grandes et moyennes entreprises (Ngongang, 2007), il est clairement établi que les petites entreprises doivent se doter d'un système adapté à leur taille qui se distingue de celui des autres niveaux d'entreprises. Car, la particularité de ces micro entreprises oblige l'organisation comptable à leurs trouver un cadre spécifique modeste d'élaboration des documents de synthèse. Malheureusement, le système minimal de trésorerie actuel est un modèle sans consistance d'élaboration des états financiers des petites entités. Il ne permet pas à ces organisations d'avoir une assurance sur le suivi de leurs données dans le temps et ne permet pas à l'entreprise de faire des bonnes comparaisons dans le temps à cause des changements fréquents et non pertinents des documents et du contenu de ses états financiers. Par ailleurs, le problème de manque des états financiers des entreprises du système minimal de trésorerie ne peut pas être résolu avec un tel dispositif comptable de ce système.

Les mutations intervenues dans le système minimal de trésorerie sont-elles pertinentes au regard des dispositifs comptables opérationnels ? Ces mutations créent de la confusion au sein des acteurs devant utiliser ce système. Car comparativement au système normal, le système minimal de trésorerie ne commence à être formalisé qu'à partir du projet de l'OHADA en 1993 (Ngongang et Kadouamai, 2008). Dans l'espace francophone d'Afrique, suite à la création de l'OCAM en 1965, les documents de synthèse sont uniques à toutes les formes d'entreprises (Colasse, 2009). La configuration actuelle des états financiers, marque une disposition de basculement d'abord du système comptable uniques à trois sous systèmes comptables à savoir le système minimal de trésorerie, le système allégé et le système normal ;

ensuite du modèle à trois système pour celui de deux systèmes d'établissement des états financiers avec la disparition du système allégé. La modification de la comptabilité du système minimal de trésorerie au détriment des référentiels du système normal, approuve la nécessité qu'il y a à rechercher la stabilité de ce système. Cet article envisage ainsi convenablement d'explicitier la polémique qui anime les mutations du système minimal de trésorerie issues de la dernière réforme de 2017 de l'OHADA. L'ampleur d'un tel travail est en partie académique. Il consent en effet de bien accentuer le champ d'un système de présentation des documents comptables dont le contenu des informations engage autant que celui des grandes entreprises, la prise des décisions pour les petites organisations et pour l'Etat à travers la constitution des agrégats macroéconomiques tel que le Produit Intérieur Brut. L'attachement d'un tel exercice est de plus méthodique parce que le système minimal de trésorerie doit avoir un contenu fondamental qui doit se consolider dans de temps.

Cet article est structuré autour de l'idée selon laquelle les mutations intervenues dans le système minimal de trésorerie, ne l'ont pas fait véritablement avancées sur le plan du fond et de la forme. Par conséquent, il y a lieu de procéder aux ajustements nécessaires de ce système, afin d'améliorer son mode opérationnel. A cet effet, trois niveaux d'analyse doivent être développés afin de mieux cerner la problématique de ce travail. Le premier niveau qui correspond à la première section, s'intéresse aux mutations mitigées du contenu du bilan du SMT. La deuxième section examine la portée du compte de résultat du SMT dans la gestion. Enfin, la troisième section questionne la structure du cadre comptable OHADA à l'égard du SMT et propose des ajustements à ce système.

1. Mutations mitigées du contenu du bilan du SMT et inefficacité dans le montage des états financiers

Envisager le changement du bilan dans son intégralité expose son contenu à d'énormes critiques de fonds et de forme qui donnent le sentiment d'une nouvelle création. En revanche, l'idée d'une amélioration du contenu existant impliquerait, d'admettre qu'en fait, il y a consolidation de cet état financier.

1.1. Les limites de formes du nouveau bilan du SMT

Percevoir le SMT de l'OHADA actuel comme une comptabilité de trésorerie à travers son bilan, conduit à nier certaines spécificités du classement des postes de l'actif et du passif qui pourtant le démarquent radicalement de la comptabilité d'engagement. La référence faite du SMT de l'OHADA à ces deux types de comptabilité se fonde surtout sur l'écart entre

l'ancien et le nouveau bilan du SMT qui crée la confusion, voire une assimilation trouble comme le montre les tableaux ci-dessous.

Tableau N°1 : Le bilan complet de l'ancien Système Minimal de Trésorerie de l'OHADA

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Postes	Montants	Postes	Montants
Caisse		Banque solde créditeur	
Chèques postaux		Fournisseurs	
Banques		Emprunts	
Marchandises		Capital	
Produits		Résultat	
En-cours			
Clients			
Immobilisations			
Total actif		Total passif	

Source : OHADA (2000), Journal officiel de l'OHADA N° 10 – 4ème année/Système Comptable.

Tableau N°2 : Le bilan complet du nouveau Système Minimal de Trésorerie de l'OHADA

Actif		Passif	
Postes	Montants	Postes	Montants
Immobilisations		Compte exploitant	
Stocks		Résultat de l'exercice	
Clients et débiteurs divers		Emprunts	
Caisse		Fournisseurs et créditeurs divers	
Banque (en + ou en -)			
Total actif		Total passif	

Source : OHADA (2017), Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière et Système Comptable OHADA.

Le classement des postes du bilan dans le système minimal de trésorerie doit respecter certains usages. Dans le cadre de la comptabilisation du SMT, l'encaissement ou le décaissement constitue le fait générateur de l'enregistrement comptable. Les postes du bilan

doivent donc être classés selon l'ordre des encaissements (actif ou emplois) ou des décaissements (passif ou ressources). En théorie, compte tenu de la capacité des postes d'actif à se transformer en liquidité, les comptes de trésorerie viennent en premier lieu, suivi des comptes de stocks et de créances et enfin on retrouve les comptes d'immobilisations. Pour le passif, le classement est fait dans l'ordre des décaissements exigibles à savoir, d'abord le compte banque créditeur, ensuite les comptes de dettes à cours termes et d'emprunts et enfin, les comptes des capitaux propres. Or, à la lecture des deux tableaux précédents, seul le tableau 1 qui représente l'ancien bilan du SMT respecte cette structuration du patrimoine de la comptabilité de trésorerie. Le tableau 2 qui présente le bilan actuel du SMT est plus proche du bilan de la comptabilité des engagements ou bilan du système normal que celui de la comptabilité de trésorerie.

La comptabilité de trésorerie partage avec la comptabilité des engagements les mêmes éléments du patrimoine pour les analyses et interprétations harmonisées des équilibres financiers. En revanche, les bases dans lesquelles s'effectuent les classements des comptes du bilan sont opposées. Mais le bilan actuel du système minimal de trésorerie de l'OHADA qui est plus proche de celui du système normal ne respecte pas également tous ses principes. Car dans le système normal, le compte banque vient avant celui de caisse ; or, c'est le contraire avec le système minimal de trésorerie actuel pour lequel le compte caisse vient avant celui de banque. Il s'agit donc d'une erreur de la part du SMT actuel que ce soit à l'égard de l'ancien SMT ou de l'actuel système normal. L'absence de cohérence ou de référentiel dans le classement des comptes du bilan, amplifient les risques et les difficultés de compréhension de cet état financier. Si certains prolongements du SMT admettent son rapprochement au système normal (Koffi Kouadio, 2020), ceux-ci ne suffisent pas à modifier l'ordre de classement des postes du bilan. Par ailleurs, l'inversion du classement des postes du bilan apparaît comme un marqueur radical de la différence entre la comptabilité de trésorerie et la comptabilité d'engagement (Mvogo, 2020).

1.2. Les imprécisions dans la détermination des comptes de bilan du SMT

Qu'il soit celui de la comptabilité d'engagement ou celui de la comptabilité de trésorerie, le bilan est établi sur la base des comptes du patrimoine (Lavigne, 1999). Contrairement au système normal, la balance des comptes n'est pas toujours nécessaire pour présenter le bilan dans le système minimal de trésorerie. L'entreprise du SMT peut présenter son bilan dès lors qu'elle a réunie tous ses comptes du patrimoine. Autrement dit, le grand livre qui représente

l'ensemble des comptes utilisés par l'entreprise est nécessaire pour l'élaboration harmonieuse du bilan. Les soldes des comptes patrimoniaux doivent d'abord être calculés avant leur entrée dans le bilan. Le processus de présentation du bilan dans le système minimal de trésorerie apparaît en comptabilité comme une innovation. Car le schéma classique comptable suivant : journal-grand livre-balance- états financier, qui prévaut en comptabilité d'engagement, est différent de celui de la comptabilité de trésorerie. Par ailleurs, le schéma du système minimal de trésorerie diffère d'un espace comptable à un autre. En ce qui concerne l'OHADA, avant la réforme 2017, le schéma était constitué comme suit : livre recette-dépense avec écritures de bouclage, grand-livre, états financiers ; le schéma actuel est le suivant après la réforme de 2017 : journal de trésorerie, journal de suivis des créances impayées, journal de suivi des dettes à payer, états financiers.

En effet, dès sa création, la comptabilité accorde une grande importance dans l'élaboration du bilan². Le grand livre, qu'il soit au sens du système normal ou au sens du système minimal de trésorerie, constituent une base directe ou indirecte de présentation du bilan, dans la mesure où ce sont les soldes des comptes du patrimoine qui rentrent dans cet état financier et non n'importe quel montant. Or dans le schéma du système minimal de trésorerie actuel, il n'y a aucune trace d'établissement du grand livre et même de calcul des soldes des compte de manière explicite. Dès lors, l'efficacité dans la présentation du bilan est remise en cause. Car pour la comptabilité, la connaissance de l'ensemble des comptes au préalable d'une entreprise comme le calcul des soldes de ces comptes, détermine la présentation d'un bilan fiable. Cela sans que le système comptable concerné soit pour autant affecté de son contenu ou de sa structuration (Lopez & Hiebl, 2015). Il y a donc différence de fonds entre l'établissement du bilan dans l'ancien système minimal de trésorerie et dans celui du nouveau. La perspective de l'ancien bilan est fortement en adéquation avec le principe de présentation du bilan. Celui-ci se démarque en effet du nouveau bilan par la place centrale qu'occupent le compte et le grand livre dans la présentation du bilan.

2. Portée du compte de résultat du SMT dans la gestion

La comptabilité des entités offre plus d'un élément à partir desquels le compte de résultat est discernable comme état financier autonome et comme document de synthèse à part entière. D'abord, il possède des comptes d'analyse propre, à savoir les comptes de gestion (2.1).

² En effet, quand la pratique de la comptabilité commence à être vulgarisée par l'un de ses pères appelé Lucas Pacioli, le bilan apparaît comme document indispensable à présenter par les firmes.

Ensuite, le compte de résultat est doté des ratios d'analyse propres, foncièrement distincts des instruments d'analyse des autres états financiers (2.2).

2.1. Les comptes de gestion : objet de discordance du compte de résultat sortant et entrant du SMT

Depuis son adoption comme état financier, le compte de résultat interroge la comptabilité entendue comme outils d'aide à la prise de décision de gestion, dans un but de compréhension des étapes qui composent le résultat de l'exercice (Lavigne, 1999). On peut voir dans cette première approche du compte de résultat, l'idée d'un état financier qui a un référentiel de comptes qui servent à produire les informations du résultat (Djongoué, 2015). Dans un deuxième élan, le compte de résultat s'est enrichi de l'approche analytique à travers le concept de ratios. Les traitements comptables de l'analyse financière destinés au compte de résultat, permettent de mettre en valeur suffisamment ce document de synthèse. En effet, les autres états financiers et notamment le bilan et le tableau des flux de trésorerie se sont désintéressés des comptes de gestion (Souleymane, 2010).

De Lucas Pacioli à Dumarchey en effet, et malgré la prépondérance du bilan dans l'analyse comptable, les comptes de gestion ont toujours existés. Mais la mutation récente opérée par l'OHADA sur le compte de résultat du SMT semble donner moins d'importance à la notion de comptes de gestion comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Tableau N°3 : Le Compte de résultat sortant du Système Minimal de Trésorerie de l'OHADA

COMPTE DE RESULTAT			
Charges		Produits	
Achats	Ventes
Transports	Autres produits
Autres Charges		
Charges de personnel		
Charges financière		
Charges calculées d'amortissement		
Variation de stock (pros sur stock)	Variation de stock (mise en stock)	
Variation en-cours commercial (en -)	Variation en-cours commercial (en+)
Total	Total
Résultat : perte	Résultat : Bénéfice.....

Source : OHADA (2000), Journal officiel de l'OHADA N° 10 – 4ème année/Système Comptable.

Tableau N°4 : Le compte de résultat entrant du Système Minimal de Trésorerie de l'OHADA

RUBRIQUES	NOTE	MONTANT	
		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Recettes sur ventes ou prestations de services	4		
Autres recettes sur activités	4		
TOTAL DES RECETTES SUR PRODUITS	A		
Dépenses sur achats	4		
Dépenses sur loyers	4		
Dépenses sur salaires	4		
Dépenses sur impôts et taxes	4		
Charges d'intérêts			
Autres dépenses sur activités	4		
TOTAL DEPENSES SUR CHARGES	B		
SOLDE : excédent (+) ou insuffisance (-) de recettes (C = A-B)	C		
- Variations des stocks N/N-1	2		
- Variations des créances N/N-1	3		
+ Variation des dettes d'exploitation N/N-1	3		
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	F		
RESULTAT EXERCICE (G = C-D+E-F)	G		

Source : OHADA (2017), Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière et Système Comptable OHADA.

A partir du tableau 3, il est plus facile d'identifier les comptes de gestion sur la base de leurs intitulés. Les intitulés tels que : achats, transport, autres charges, charges de personnel, ventes et autres produits sont facilement identifiables aux numéros de comptes de gestion. A contrario, Le tableau 4 qui est le compte de résultat nouveau, s'est écarté de ce possible rattachement des intitulés des postes aux numéros de comptes. Avec des rubriques telles que : recettes sur vente, dépenses sur achat, dépenses sur loyer, dépenses sur impôt, il est difficile de les considérer comme des comptes de gestion. Il s'agit plutôt des libellés des opérations de gestion que des intitulés des comptes de gestion. Or, Le compte de résultat est un état financier qui représente les comptes de gestion et non les libellés des opérations de gestion. L'absence du plan de compte spécifique pour ce nouveau SMT constitue un handicap majeur pour la justification de certains choix des postes ou intitulés du compte de résultat. Le plan de comptes spécifique de l'ancien SMT facilitait la compréhension du compte de résultat grâce aux comptes de gestion qui y étaient prévus.

2.2. L'Utilité du compte de résultat du SMT

Le compte de résultat s'intéresse aux comptes de gestion de façon générale. Le compte de résultat est un état de synthèse distinct des autres. Car c'est la spécificité d'un état financier sur son contenu et son objet d'analyse qui constitue une marque principale de sa place en comptabilité. Sur le plan pratique, l'évidence apparaît que si le compte enregistre les flux de même nature, les comptes de gestion sont essentiellement des comptes d'activité ; l'investissement, le financement et l'exploitation, restant l'apanage des comptes du bilan.

Les comptes de gestion du SMT sont susceptibles de faciliter la prise des décisions de gestion des petites entités en mettant à la disposition des dirigeants les ratios nécessaires pour bien comprendre leur situation d'exploitation. Cependant, le nouveau compte de résultat OHADA du SMT semble ne pas privilégier cette approche. L'argumentation de Djongoué (2015), met en évidence le fait que la force du développement des petites entreprises peut passer par la bonne interprétation des ratios des comptes de gestion. Pour Djongoué et Degos (2014), il y a plusieurs analyses qu'on peut faire sur les états financiers sur lesquelles les petites entreprises peuvent s'appuyer pour prendre les bonnes décisions de gestion. Plusieurs comptes de gestion et du patrimoine déterminent les types d'analyse qui permettent de bien évaluer et interpréter les informations financières de l'entreprise. De plus, plusieurs de ces analyses sont complémentaires sur la prise de ces décisions. Par conséquent, l'analyse du compte de résultat qui se fait à l'aide des soldes des comptes de gestion a un impact positif sur le développement des petites entreprises. La principale limite du SMT actuel est l'insuffisante prise en compte de la dimension analytique du compte de résultat. Cette faible implication du compte de résultat du système minimal de trésorerie dans la prise des décisions démontre que l'analyse comptable OHADA néglige la particularité des petites entreprises et les défis que pose cette particularité. Le rôle du compte de résultat sur la prise des décisions de gestion n'est plus à démontrer. Une des limites des écrits sur le compte de résultat est que la normalisation comptable marginalise le système minimal de trésorerie au profit du système normal au vue des instruments d'analyse comptable existants (soldes significatifs de gestion, études des ratios, plan des comptes, la clarté des documents de synthèse). Or le compte de résultat du système minimal de trésorerie peut proposer l'utilisation des comptes de gestion pour faire l'analyse simplifiée des soldes significatifs de gestion et l'analyse des ratios.

Pour le compte de résultat, la problématique est surtout de proposer des comptes de gestion qui vont faciliter le cadre de leurs analyses. Autrement dit, la finalité du compte de résultat

n'est pas d'avoir des intitulés indicatifs, mais de pouvoir les exploiter pour une analyse de gestion. Concrètement, pour le gestionnaire en général et le comptable en particulier, le compte prédomine comme objet d'analyse des états financiers de synthèse sans distinction de système comptable. Les théories comptables ne sont donc pas dédiées à un système comptable particulier ou aux états financiers d'une catégorie d'entreprises en tant qu'objet d'analyse, mais bien à toute la comptabilité sans distinction de système ni de dimension d'entreprise. A cet effet, la théorie contractuelle, la théorie de l'information et de la décision et la théorie normative, sont des théories au service de la comptabilité sans distinction des systèmes de présentation des états financiers. De même, la théorie comportementale et la théorie de contingence ne sont pas des théories des grandes ou des moyennes entreprises, mais avant tout des théories de l'action comptable dans les entités.

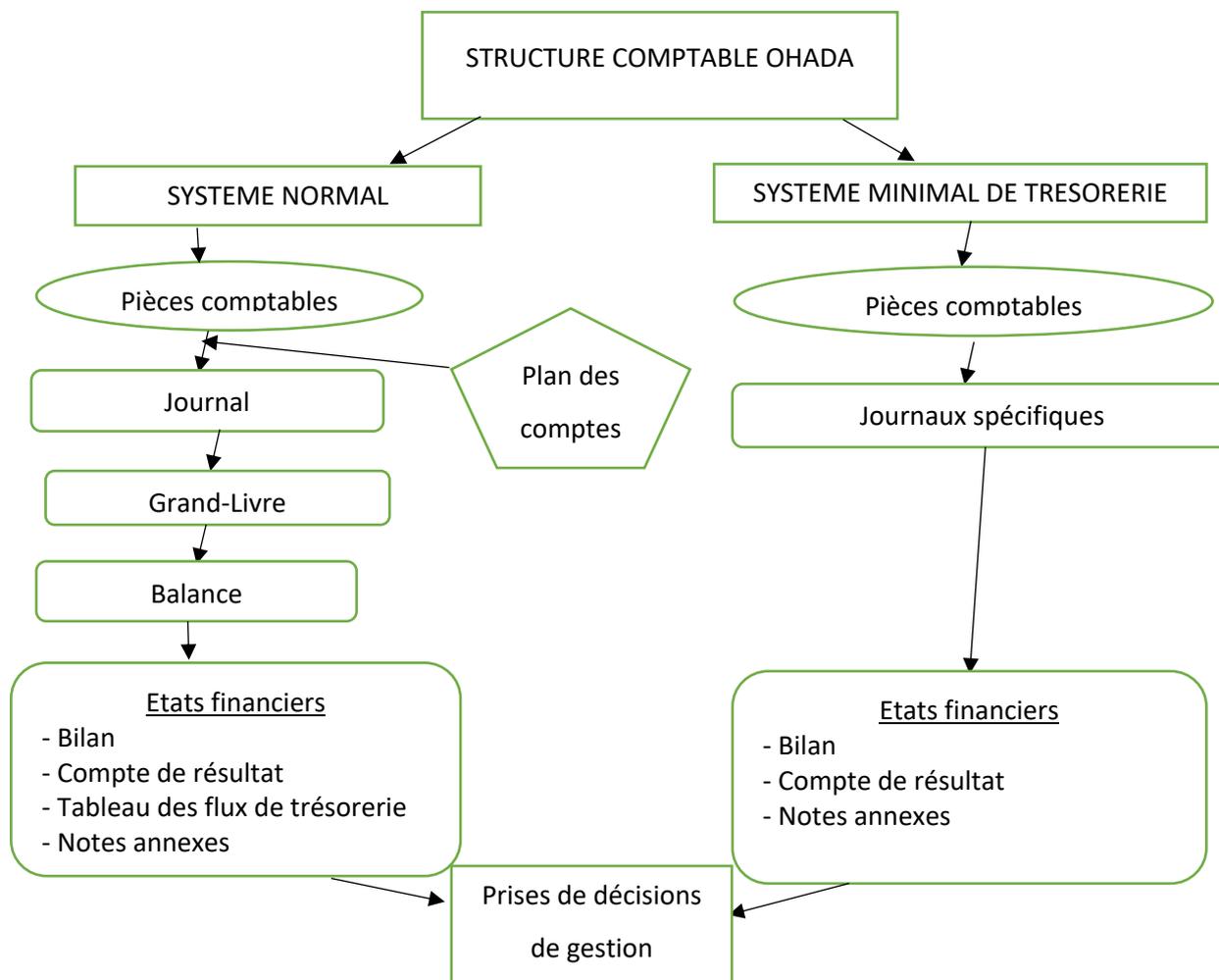
3. Structure du cadre comptable OHADA et proposition d'ajustement

Percevoir la comptabilité comme technique de prise de décision renvoie à l'utilisation des outils d'analyse et des référentiels communs. En revanche, l'idée de partition de l'objet d'analyse impliquerait, d'admettre qu'en fait, il y a des outils donc les contenus se distinguent en fonction de l'importance de l'analyse. C'est dans ces conditions que se pose le problème du système minimal de trésorerie par rapport au système normal.

3.1. Le SMT dans la structure du cadre comptable OHADA

Le SMT vu comme un appendice de la comptabilité, conduit à nier certaines particularités qui pourtant démarquent les petites entreprises des moyennes et grandes entités. La référence faite ici aux moyennes et grandes entreprises se fonde surtout sur la structure du cadre comptable qui diffère de celui des petites entreprises. D'où la figure suivante :

Figure N°1 : Modèle organisationnel des systèmes comptables OHADA.



Source : l'auteur.

Si comme il apparaît dans la figure 1, la prise de décisions de gestion est l'une des finalités des données financières produites aussi bien par le système normal que par le système minimal de trésorerie, cette préoccupation est plutôt une conséquence de la stabilité des documents comptables. Le cadre structurel de l'information financière reste toutefois le critère de démarcation entre le système normal et le système minimal de trésorerie. Pour ce dernier, les états financiers ne dépendent pas de la balance comme c'est le cas dans le système normal³. Autrement, ce sont les journaux spécifiques (journal de trésorerie, journal de suivi des créances et le journal de suivi des dettes à payer) qui permettent de présenter les états financiers. Si ces journaux permettent d'avoir des informations de la période, ils ne disposent

³ Dans le système minimal de trésorerie, la balance ne constitue pas un document comptable à utiliser alors qu'elle est nécessaire pour la préparation sereine des états financiers.

pas des données du bilan d'ouverture qui permettraient d'avoir les soldes de clôture des comptes patrimoniaux. L'absence du grand livre et/ou la balance rend implicite le processus de présentation des états financiers du système minimal de trésorerie.

3.2. Vers une consolidation du socle du SMT

Du point de vu de certains spécialistes en comptabilité, le système minimal de trésorerie actuel se singularise par des documents spécifiques ayant des limites de formes et de fonds avérées qui en fin de compte, l'exposent au risque de disparition au profit d'un autre système mieux élaboré. Mvogo (2020) relève à propos le manque de présentation des états financiers qui caractérise les entités qui utilisent ce système. La faible structuration du système minimal de trésorerie, tant du point de vue du bilan que du compte de résultat, expose considérablement certaines petites entreprises à ne pas produire des informations financières fiables non seulement aux tiers mais aussi aux dirigeants qui doivent prendre des décisions. La tenue des supports quotidiens comptables rende assez compte de ces limites qui minent le suivi régulier des enregistrements comptables dans ce système.

En revanche, plutôt que d'argumenter à sa disparition, on peut percevoir dans ces limites de formes et de fonds du système minimal de trésorerie, une opportunité de fertilisation et d'amélioration de son contenu très prolifiques, puisqu'il découle d'une vue transversale du processus d'élaboration des états financiers d'un système comptable.

A cet effet, un plan comptable spécifique doit être créer au SMT afin de faciliter le calcul des soldes des comptes et leurs utilisations dans les analyses comptables. Ce plan comptable doit être simple et comportant les comptes à deux chiffres calqués sur la forme des comptes du SN. Par conséquent, le compte unique de trésorerie ne sera donc plus nécessaire. Car, quand bien même les petites entités effectueraient en majorité les opérations au comptant, il n'en demeure pas moins vrai que les quelques opérations qui sont effectuées à terme, ont du mal à être bien repérées dans un journal qui se veut conformer à la comptabilité.

Par ailleurs, le bilan actuel du système minimal de trésorerie n'a que prévu comme comptes de trésorerie : la banque et la caisse. Or, beaucoup de ces petites entreprises utilisent déjà les instruments de trésorerie modernes au même titre que celles qui sont au SN. Il s'agit notamment, des chèques, des portes monnaie électroniques, des cartes de crédit... Le bilan du SMT doit donc intégrer ces comptes-là dans son contenu. Ce bilan doit également être assez explicite en prévoyant les principaux comptes de l'actif et du passif. Car, ça forme actuelle reste très synthétique et réduite. En plus, le SMT étant reposé sur la base de la comptabilité de

trésorerie, sont ordre de classement au bilan doit être inversé aussi bien pour les comptes d'actif que pour les comptes du passif.

Pour ce qui est du compte de résultat du SMT, le fait qu'il soit difficile de rattacher les intitulés de la majorité de ses postes à des comptes assimilées, est un véritable problème. Car, les postes tels que : recette sur ventes ou prestation de services, autres recettes, dépense sur achat..., ne permettent pas de faire la correspondance avec des comptes spécifiques d'un plan comptable. Par conséquent, il y a lieu de reformuler les intitulés de ces postes, en leurs attribuant les noms des comptes de gestion que devrait créer le plan des comptes spécifique du SMT.

Toutes ces modifications, si elles sont effectuées, vont contribuer à rendre plus opérationnel le SMT de l'OHADA.

Conclusion

Pourquoi un vent polémique se situe-t-il davantage dans le système minimal de trésorerie plutôt que dans le système normal ? Tel qu'il a été constant dans cet article, l'utilité d'une telle interrogation s'appuie sur les mutations mitigées du contenu du bilan du système minimal de trésorerie. L'interrogation trouve encore un intérêt dans la portée limitée du compte de résultat du système minimal de trésorerie en gestion. Une première explication procurée par les développements qui ont été effectués ci-dessus, est que les mutations intervenues dans le SMT ne rassurent pas les parties prenantes de la comptabilité. Car, que ce soit le bilan, le comptes de résultat ou même les mécanismes d'établissement des états financiers de ce système, il y a des critiques qui ne permettent pas d'adouber la consistance dudit système. Une deuxième explication fournie par les développements qui ont précédés, est qu'on a l'impression que le système minimal de trésorerie est relégué au dernier plan des préoccupations de normalisation comptable. Car, les manquements relevés dans ce système relèvent à suffisance que les informations financières produites par les petites entités sont moins importantes dans la constitution des agrégats macroéconomiques, voir même dans la prise des décisions de gestion. Or, appréhender le problème comptable des petites entreprises sur cet angle est une « hérésie comptable ». Car, les petites entreprises sont les plus nombreuses dans un tissu économique aussi bien national qu'international.

A cet effet, il a été donc proposé dans ce travail de faire des ajustements, tant sur le plan de la forme que sur le plan du fonds du SMT, afin de rassurer la communauté comptable scientifique et professionnelle sur l'importance que présente ce système non seulement à leur



égard, mais aussi à l'égard des gestionnaires et des instituts d'analyse des données comptables. Toutefois, ce travail qui ne saurait être dénué de toute limite, peut servir de base aux autres études pour améliorer davantage le SMT. Notamment, proposer un plan spécifique des comptes au SMT.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Colasse, B. (2009). Le Syscoa-OHADA à l'heure des IFRS. *Revue Française de Comptabilité*, 25 (2), 25-29.

Djongoué, G. & Degos, J.G. (2014). OHADA accounting system's constraints and behaviour of Cameroon small size enterprises : an exploratory study. *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, 3(4), 263-286.

Djongoué, G. (2015), *Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes*. Thèse de Doctorat non publiée, Université de Bordeaux.

Koffi Kouadio, B. P. (2020). Étude du système d'information comptable des très petites entreprises ivoiriennes : nature et utilité. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, 12(1), 617-645.

Lavigne, B. (1999), *Contribution à l'étude de la genèse des états financiers des PME*. Thèse de Doctorat non publiée, Université Paris IX – Dauphine.

Lopez, O.L. & Hiebl, M.R.W. (2015). Management accounting in small and medium-sized enterprises : current knowledge and avenues for further research. *Journal of Management Accounting Research*, 27 (1), 81-119.

Mayimbi Ekuli Ngokana, P. & Al. (2021). Les déterminants de la nature du contrôle de gestion des PME Africaines : Cas de la République Démocratique du Congo. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2 (1), 131-155.

Mvogo, J. (2020). Difficultés de production des états financiers des très petites entreprises au Cameroun. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 4(4), 1 - 20.

Ngongang, D. (2007). Analyse des facteurs déterminants du système d'information comptable et des pratiques comptables des PME tchadiennes. *Revue des Sciences de Gestion*, 224(2), 49-57.

Ngongang, D. et Kadouamai, S. (2008). Mutation comptable OCAM/OHADA et facteurs déterminants du changement dans les entreprises camerounaises. *Euro Mediterranean Economics and Finance Review*, 3(1), 190-207.

OHADA, (2000). Acte Uniforme Portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des entreprises et système comptable OHADA (SYSCOHADA). *Journal Officiel OHADA*, numéro 10, édition du 20 novembre 2000, Yaoundé, 752 p.

OHADA, (2017). Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et système comptable OHADA (SYSCOHADA). *Journal Officiel OHADA*, numéro spécial, édition du 15 février, Yaoundé, 1246 p.



Souleymane, K. (2010), La pertinence de l'information comptable produite par les états financiers dans les entreprises camerounaises : une comparaison du plan OCAM et du Système comptable OHADA. Thèse de Doctorat non publiée, 428 P.

Tiona Wamba, J. H. et Dippa Koldjeng, R. (2019). pratiques comptables de la petite et moyenne entreprise camerounaise à l'ère du syscohada révisé. Revue de Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit, 2 (4), p 25-45.